



# PROJET JERP

PROJET JEUNESSE ENGAGÉE ET RESPONSABLE POUR UNE PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE EFFECTIVE AU BURKINA FASO

JEUNES,  
SOYONS LES  
PORTE -FLAMBEAUX  
DE LA COHÉSION  
SOCIALE ET DE LA  
SOLIDARITÉ  
NATIONALE.



## GESTION PACIFIQUE DES CONFLITS ET COHESION SOCIALE

MAI 2020

Elaboré avec l'appui technique du Ministère de l'Administration territoriale,  
de la décentralisation et de la cohésion sociale.

## AVANT-PROPOS

Depuis 2003, la Fondation Terre des Hommes Italie (TDHI) intervient au Burkina Faso dans les domaines suivants :

- Protection et promotion des droits humains et promotion du genre ;
- Protection des enfants à base communautaire et aide d'urgence ;
- Soutien au développement local, inclusion sociale et gouvernance.

Des projets ont été mis en œuvre dans ces domaines afin de soutenir l'action du gouvernement burkinabè et des autres acteurs.

A partir de février 2020, la Fondation Terre des Hommes Italie met en œuvre, en collaboration avec l'Association des Scouts du Burkina Faso (ASBF) et avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE) le **Projet Jeunesse Engagée et Responsable pour une Participation démocratique effective au Burkina Faso** (Projet JERP) dont l'objectif global est de contribuer à renforcer la participation citoyenne des jeunes et à reconstruire la confiance entre jeunes et gouvernants.

Dans le cadre des activités dudit projet, elle a initié l'élaboration et la vulgarisation du présent module avec l'appui technique du ministère en charge de la cohésion sociale à travers la Direction Générale de la Promotion de la Cohésion Sociale (DGPCS).

Aussi, voudrais-je remercier les techniciens dudit ministère pour la rédaction du présent module ainsi que l'équipe technique du projet JERP.

Mes remerciements vont également aux différentes institutions du gouvernement burkinabè et aux partenaires pour la révision et la validation du module.

Quant à toutes celles et tous ceux qui exploiteront ce présent module, je leur souhaite une meilleure appropriation.

Le chef de délégation de Terre des  
Hommes Italie au Burkina Faso



Noel LULI

***Clause de non responsabilité***

« Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne »

## **PLAN**

### **INTRODUCTION**

#### **I. DEFINITIONS DES CONCEPTS**

- A. CONFLITS
- B. GESTION NON VIOLENTE DES CONFLITS
- C. DIALOGUE
- D. PAIX
- E. COHESION SOCIALE

#### **II. GESTION PACIFIQUE DES CONFLITS**

- A. TYPOLOGIE DES CONFLITS
- B. MODES ALTERNATIFS DE GESTION NON VIOLENTE DES CONFLITS
- C. TECHNIQUES DE GESTION NON VIOLENTE DES CONFLITS

#### **III. PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE**

- A. ENJEUX DE LA COHESION SOCIALE
- B. PROMOTION DU DIALOGUE
- C. CONTRIBUTION DES ELUS LOCAUX ET DES JEUNES

### **CONCLUSION**

## INTRODUCTION

Le Burkina Faso depuis 2014 a connu une instabilité grandissante, une montée sans précédente de l'extrémisme violent et de la radicalisation. Autrefois connu pour sa cohabitation pacifique entre les groupes sociolinguistiques et religieux, le pays connaît ces derniers temps des problèmes qui ébranlent la paix et remettent en cause les fondements du vivre ensemble séculaire. L'on assiste à la perte totale des valeurs de paix que sont la tolérance, la solidarité, l'entraide, l'égalité, le dialogue respectueux et la compréhension mutuelle.

Cette fragilisation du tissu social a pour conséquence la faible participation citoyenne des populations surtout sa frange jeune dans la conduite des politiques publiques, le climat de méfiance entre la jeunesse et les gouvernants, le désintérêt affiché d'une partie de cette jeunesse vis-à-vis de la chose publique, la faible culture de redevabilité et de concertation des gouvernants sont des insuffisances qui jalonnent la gouvernance au niveau local.

Dans un tel contexte, l'éducation à la promotion de la cohésion sociale et à la paix s'avère nécessaire. C'est ainsi que le Gouvernement, les partenaires au développement, les organisations de la société civile entreprennent des actions vers la recherche de la paix et de la cohésion sociale.

Convaincu que les voies et moyens pour une bonne promotion de la cohésion sociale ne peuvent être envisagés que si chaque acteur est informé du rôle qu'il doit jouer, la Direction Générale de la Promotion de la Cohésion Sociale a retenu comme stratégie, la prévention à travers l'information, la formation et la sensibilisation de la population.

C'est fort de ce qui précède que dans le cadre de la mise en œuvre du projet dénommé « **Jeunesse Engagée et Responsable pour une Participation démocratique effective au Burkina Faso** en abrégé **Projet JERP** », initié par la Fondation Terre des Hommes Italie (TDHI) en collaboration avec l'Association des Scouts du Burkina Faso (ASBF), avec l'appui financier de l'Union Européenne, la fondation TDHI a sollicité l'appui technique de la DGPCS pour l'élaboration d'un module de formation au profit de ces cibles (jeunes et élus locaux) sur le thème : « **Gestion pacifique des conflits et cohésion sociale** ».

L'objectif du module est de mettre à la disposition de la fondation TDHI un support didactique en vue de renforcer les capacités des cibles du projet sur les thématiques ci-dessus citées.

L'un des objectifs spécifiques de ce module est de renforcer les capacités d'un noyau de jeunes et d'élus locaux sur les techniques de gestion non violente des conflits, de facilitation de dialogue afin de valoriser leur rôle d'agent du changement pour la paix et la cohésion sociale.

L'effet recherché est que les apprenants soient des modèles d'artisans de paix et qu'ils s'engagent à influencer positivement le processus de paix et de réconciliation au sein de leurs communautés respectives.

Le module est subdivisé en deux (02) parties à savoir :

- **la gestion pacifique des conflits ;**
- **la cohésion sociale.**

### **Objectifs de l'apprentissage :**

- ✓ comprendre les notions et concepts liés aux conflits et à leur gestion, la cohésion sociale et la paix ;
- ✓ maîtriser les mécanismes de gestion non violente des conflits ;
- ✓ renforcer l'engagement personnel des participants en faveur de la cohésion sociale et de la paix ;
- ✓ orienter et préparer les participants de la formation pour sensibiliser d'autres jeunes et élus locaux à se convertir en agents sociaux et comme médiateurs ;
- ✓ adopter des attitudes favorables à la promotion de la cohésion sociale et de la paix à travers le dialogue.

## **I. DEFINITIONS DES CONCEPTS**

Pour une meilleure compréhension du module, la définition ou la connaissance de certains termes et concepts s'avère nécessaire.

### **A. QU'EST-CE QU'UN CONFLIT**

Un conflit ou encore une situation conflictuelle, est un désaccord sur une question qui peut entraîner des problèmes émotionnels, psychologiques ou physiques et qui se traduit de façon violente ou non violente.

C'est une opposition, une contradiction, un désaccord au sujet : des idées, opinions, points de vue, croyances, intérêts, appartenances ethniques, tribales, raciales et besoins des individus.

Il nous est impossible de l'éviter car il est inhérent à la vie humaine et il existe dans toutes les structures sociales : famille, Gouvernements, institutions, organisations, etc.

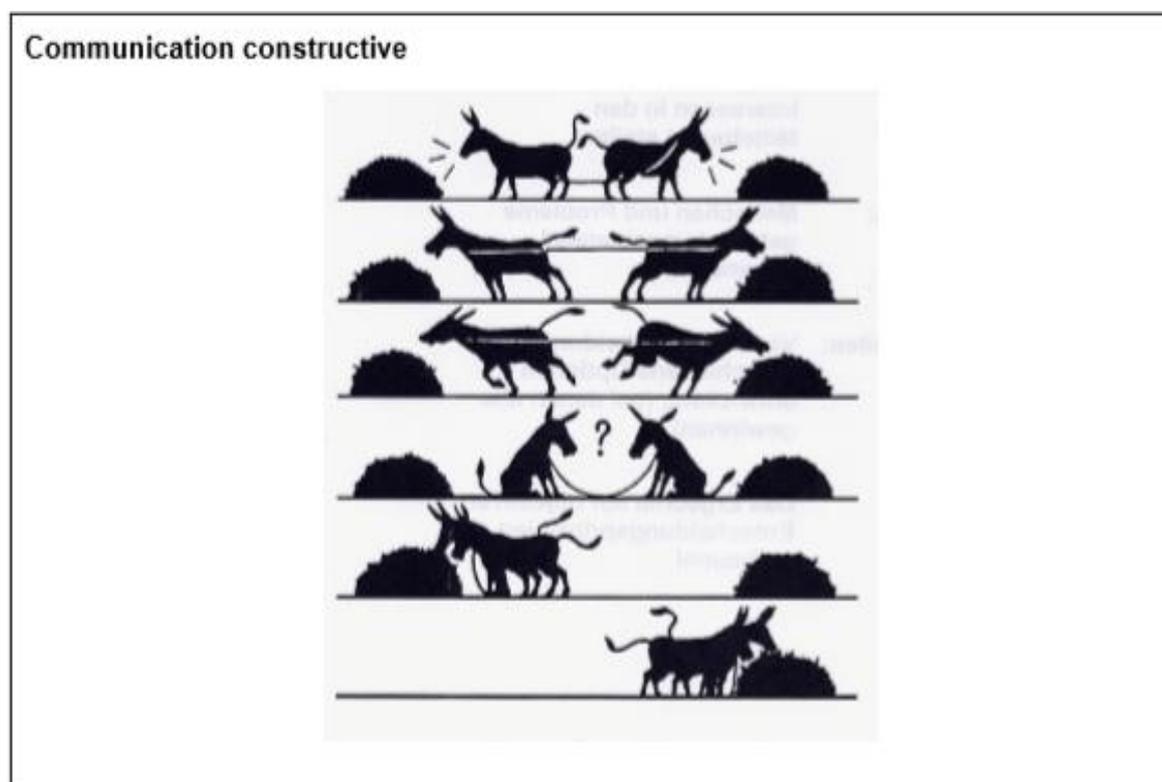
**NB : Tout conflit met en jeu trois éléments clés qui sont : les acteurs impliqués, l'objet du conflit et sa manifestation.**

## B. GESTION PACIFIQUE DES CONFLITS

La gestion non violente des conflits est une approche basée sur la recherche du « consensus » entre les acteurs en conflit.

C'est une gestion pacifique de conflit qui utilise une approche didactique participative et responsabilisante, visualisant souvent les faits. Le principe « **gagnant-gagnant** » est privilégié et encourage les acteurs à entrer dans un processus de négociation et de communication constructive.

Les acteurs sont maîtres du processus de recherche d'une satisfaction équitable de leurs intérêts (**voir croquis de la méthode gagnant-gagnant ci-dessous**)



## C. QU'EST-CE-QU'UN DIALOGUE

Un dialogue est un échange de parole, un entretien entre deux ou plusieurs personnes appelées interlocuteurs.

Le dialogue est un cadre formel de concertation. Il fait appel à la raison, à l'écoute active qui permet de suivre une pensée pour en entendre l'essentiel, traduire les émotions et les peurs.

## D. QU'EST-CE-QUE LA PAIX

Pour ce qui concerne la paix, elle est un concept qui désigne un état de calme ou de tranquillité ainsi que l'absence de perturbation, de trouble, de guerre et de conflit. Elle correspond aussi à un idéal social et politique.

## E. QU'EST-CE-QUE LA COHESION SOCIALE

Au Burkina Faso, la définition consensuelle de « la cohésion sociale est le vivre-ensemble harmonieux et paisible des communautés qui permet un accès équitable aux ressources, cultive les valeurs collectives partagées (intégrité, solidarité et culture de la tolérance, ...) dans le respect des droits humains, des lois et institutions de la république, tout en réduisant les inégalités sociales. »

## II. GESTION PACIFIQUE DES CONFLITS

### A. TYPOLOGIE DES CONFLITS

Il est possible de distinguer plusieurs types de conflits selon la nature des enjeux ou selon la situation des acteurs impliqués.

#### 1. Selon la situation des acteurs impliqués on distingue :

- ✓ **le conflit intra personnel** : qui est un affrontement intérieur chez une personne à propos de choix, de décisions touchant à des projets, des objectifs, des questions morales...Ces conflits ont une influence sur les relations de la personne avec d'autres et sur sa vie en société ;
- ✓ **les conflits interpersonnels** : ils opposent deux personnes et sont les plus fréquents. Chaque individu possède ses propres référentiels, ses valeurs, ses besoins, ses désirs...La présence d'une autre personne peut déclencher des réactions à partir des différentes contradictions ;
- ✓ **les conflits intra groupes** : ils concernent les individus qui appartiennent à un même groupe (même appartenance) socio professionnel ou politique. Ces conflits commencent à être de plus en plus nombreux surtout en milieu rural où la gestion communautaire des ressources naturelles commence à montrer ses limites ;
- ✓ **les conflits intergroupes** : qui opposent deux ensembles de personnes. Dans ce genre de conflits, les individualités laissent la place au groupe qui met en avant son identité commune. Cette catégorie de conflits existe aussi de façon aiguë dans le pays. C'est par exemple les conflits entre agriculteurs et éleveurs pour la gestion des espaces. Un autre exemple de ce genre de conflit est celui qui met en face l'administration et les administrés dans la recherche d'une justice sociale et économique.

## 2. Selon les enjeux concernés on distingue :

- ✓ **les conflits socioculturels** qui peuvent être d'ordres religieux, coutumier, intergénérationnel, familial, conjugal, ethnique et racial ;
- ✓ **les conflits économiques** qui peuvent être d'ordres foncier, commercial, relatifs à la gestion des ressources naturelles, à un leadership économique, à une confrontation de classes sociales (patronat, syndicat...) ;
- ✓ **les conflits politiques** qui peuvent concerner des leaders de partis politiques d'idéologies différentes.

Selon une étude commanditée et validée par le gouvernement en 2015 ; les types de conflits rencontrés au Burkina Faso se présentent ainsi que suit : les conflits agriculteurs-éleveurs ; les conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle ; les conflits fonciers ; les conflits intra ou interreligieux ; les conflits interethniques et les conflits miniers.

Par ailleurs, le conflit peut se manifester sur plusieurs formes.

Ce sont :

- ✓ **conflit latent** : une ou plusieurs personnes affectées par un problème sont mécontentes de la situation présente et la tension monte ;
- ✓ **conflit ouvert** : les parties en conflit s'accusent ouvertement les unes les autres, sans s'estimer responsable de leur rôle dans le conflit, et cherchant à « gagner » ;
- ✓ **conflit violent** : les parties en conflit utilisent à présent la violence ou l'agressivité pour vaincre l'autre.

## B. MODES ALTERNATIFS DE GESTION PACIFIQUE DES CONFLITS

Il existe plusieurs modes de résolution des conflits dont l'utilisation dépend des situations, des circonstances ou des motivations. Au moment où certains citoyens préfèrent des modes alternatifs dans leurs zones et qui s'avèrent efficaces, d'autres optent pour le règlement judiciaire.

Les modes alternatifs de résolution couramment empruntés sont les suivants :

- ✓ **La négociation** : « trouver l'entente », semble résumer la philosophie de la négociation. Ce mécanisme est davantage usité par le chef de village, les associations de villages, les CVD, les leaders religieux et le maire. Elle est efficace lorsque le conflit connaît des proportions limitées avec une publicité relativement gérable.
- ✓ **L'intercession** : proche de la médiation, l'intercession a néanmoins une dimension plus ouverte : elle intervient sans la communauté lorsque des parties

refusent mutuellement les démarches de la négociation et de la médiation. Elle est surtout portée par le chef coutumier, le forgeron et le cordonnier entre autres suivant les pesanteurs locales. L'intercession peut intervenir y compris dans les relations avec le monde subjectif (ancêtre, génies, terre...). L'intercession procède de la requête des parties en conflit.

- ✓ **La conciliation** : il s'agit d'engager un processus de dialogue par le conciliateur qui aide les différentes parties à échanger sur leurs points de vue divergent et de trouver une solution qui peut être proposé par le conciliateur.

Le conciliateur n'a aucun pouvoir de contrainte. Il aide les personnes ou les groupes de personnes en conflit à abaisser la tension pour aller vers une solution durable. Le conciliateur intervient souvent au moment où la communication est bloquée entre les deux parties. C'est souvent le rôle des gens de castes dans la résolution des différends entre mari et femme.

- ✓ **La médiation** : est une technique de gestion non violente des conflits. Elle est menée par une ou plusieurs personnes tierces neutres « **le médiateur** ».

Le médiateur à travers un processus de confrontation d'opinion, aide à rétablir la communication entre les acteurs en conflit. Le but reste la recherche d'une solution consensuelle dans une perspective de « **réconciliation** ».

**NB : Le refus de conciliation, la prise de position du médiateur sont des éléments de blocage de la médiation.**

- ✓ **Les mécanismes traditionnels des gestions pacifiques des conflits :**
  - **la parenté à plaisanterie** : un patrimoine plutôt sociétal, une véritable soupape qui contient les frustrations et amoindrit la survenue des conflits entre les communautés. Elle rappelle à la mémoire collective le besoin de vivre ensemble dans une atmosphère détendue et conviviale malgré les vicissitudes de la vie commune.
  - **l'implication du griot ou du forgeron,**
  - **les coutumiers,**
  - **les chefs traditionnels,**
  - **les religieux,**
  - **les personnes âgées, ...**

## C. TECHNIQUES DE GESTION NON VIOLENTE DES CONFLITS

Pour gérer les conflits, les praticiens utilisent couramment certaines techniques ou outils permettant de résoudre les conflits.

Ses outils essentiels sont la communication non violente et l'écoute active.

### 1. Communication Non Violente (CNV)

C'est un moyen de prévention et de gestion efficace des conflits. La CNV est une méthode de communication interpersonnelle simple et structurée pour faciliter les relations humaines et les enrichir avec empathie.

L'objectif de la CNV est de rappeler ce qui fait la valeur profonde des interactions humaines et nous aider à les vivre avec conscience.

La CNV s'opère à travers la démarche suivante :

- **j'observe** : un comportement qui affecte agréablement ou douloureusement mon bien être ;
- **je réagis** à ce comportement par un sentiment, une émotion ;
- **je cerne** les désirs, besoins naturels qui ont éveillé en moi ce sentiment ;
- **je demande** à l'autre des actions concrètes qui contribueront à mon bien être.

### 2. Ecoute active

L'écoute active est une situation de communication non-verbale où l'auditeur montre de l'intérêt pour le discours/parole de son interlocuteur. C'est une disposition d'esprit permettant à l'interlocuteur de s'assurer de l'intérêt manifeste accordé à son récit.

#### ▪ Les attitudes pour une bonne écoute active

Il faut entre autres :

- **encourager l'autre à exprimer son point de vue** : montrer de l'intérêt pour le discours du locuteur (émettre des gestes et sons témoignant l'écoute en fonction du contexte « humm, oui, d'accord, ah, bon, etc », avoir une attitude attentive) ;
- **clarifier** : de brèves questions peuvent faciliter votre compréhension et vous donner davantage d'informations ;
- **approfondir la compréhension** : ressortir les besoins et intérêts qui se cachent derrière les propositions exprimées ;
- **s'entendre et se comprendre mieux** : aboutir à un consensus.

## ▪ **Les principes pour une bonne écoute**

Il faut entre autres :

- **arrêter de parler** : vous ne pouvez écouter et parler en même temps ;
- **mettre à l'aise l'autre personne** : aidez l'autre personne à se sentir libre de parler. Créez une ambiance de confiance ;
- **lui montrer que vous voulez l'écouter** : soyez intéressé par son récit. Ne lisez pas votre courrier pendant qu'il parle ;
- **être patient** : laissez-lui le temps nécessaire pour parler. Ne l'interrompez pas ;
- **avoir de la retenue** : une personne en colère ne peut pas comprendre le sens des mots de l'autre ;
- **Ne pas critiquer ou discuter** : l'autre risque de garder le silence, de se méfier ou bien vous le fâcherez.

**NB : Arrêter de parler : Tous les autres commandements dépendent de celui-ci. Vous ne pouvez écouter si vous parlez en même temps.**

## ▪ **Les attitudes à éviter durant l'écoute active :**

- **conseiller** : ce que vous devez faire, c'est...
- **commander** : vous feriez mieux de...
- **diagnostiquer** : votre problème est que...
- **minimiser** : allez, ce n'est rien...
- **juger** : ce n'est pas une bonne idée...
- **sermonner** : saviez-vous que...
- **prêcher** : combien de fois ai-je à vous rappeler que ...
- **menacer** : si tu ne parles pas, on laisse tomber
- **généraliser** : toujours, jamais, aujourd'hui...

### **III. PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE**

#### **A. ENJEUX DE LA COHESION SOCIALE**

L'enjeu principal de la cohésion sociale c'est la cohabitation entre les citoyens souvent appelée « le vivre-ensemble ».

Or, il y'a eu des populations qui ont été victimes : attaquées, spoliées de leurs biens, tuées etc. Cette situation a augmenté sans doute l'amertume et le désespoir des populations victimes. Il y'a eu d'autre parmi les populations qui ont, soit participé aux forfaitures soit sympathisé avec les groupes armés en fournissant des informations. Cette situation a brisé la confiance au sein des communautés et installée la méfiance.

Les élus locaux, responsables en première ligne de la quiétude, la paix sociale au niveau local, ne sont plus à mesure de jouer leur rôle dans certaines zones du fait de l'insécurité. On relève également, des incompréhensions entre les victimes, les élus locaux et les organisations humanitaires liées à la distribution des aides d'urgence.

C'est autant de manifestations qui militent en faveur de la promotion de la cohésion sociale au Burkina Faso.

#### **B. PROMOTION DU DIALOGUE**

Les sociétés africaines, ancrées dans la tradition de l'oralité ont toujours fait du dialogue un moyen d'instaurer et de rétablir la paix.

Les vieillards, gardiens de la tradition et de la sagesse, n'hésitaient pas à faire usage des contes, des proverbes, des généalogies et des mythes pour transmettre des enseignements qui servirent de base pour trouver une entente cordiale entre les différents segments de la communauté.

Ainsi, le dialogue permet aux communautés de s'exprimer librement et d'évacuer leur ressentiment.

Le processus de dialogue permet :

- d'identifier collectivement les causes, les acteurs et les facteurs du conflit ;
- faire convenir à une vision et des perspectives pour l'avenir ;
- favorise la rencontre et les échanges entre les groupes communautaires qui sont en conflit ;
- permet de faire une large mobilisation autour des projets concrets pour le développement local.

Les discussions entre les parties au conflit favorisent l'adoption de solution en termes de gestion consensuelle des ressources. A travers le dialogue, les valeurs communes de vivre ensemble peuvent être transmises à la jeune génération. Elles sont entre autres :

- le respect (mutuel, des aînés, du bien public, des morts, de l'autorité...);
- la solidarité;
- la tolérance;
- l'intégrité;
- le travail (amour, ardeur);
- le dialogue;
- la parenté/alliance à plaisanterie;
- l'humilité;
- la culture de la paix;
- la courtoisie;
- le patriotisme;
- l'honnêteté;
- l'hospitalité;
- le pardon;
- l'amour (de soi et de l'autre);
- la justice;
- la culture de la vérité;
- la bonne gouvernance;
- le civisme;
- l'équité;
- le patriotisme;
- la loyauté.

## **C. CONTRIBUTION DES ELUS LOCAUX ET DES JEUNES**

### **1. Rôle des élus locaux**

Les élus locaux (maires, conseillers municipaux) qui ont la charge du développement local doivent conjuguer de nombreux efforts pour le bien être de leur population.

A ce titre, Ils doivent entre autres :

- protéger les populations (sites sensibles, des lieux publics et de réunions) en partenariat avec les structures spécialisées;
- prévenir et gérer les conflits (renforcer les capacités des populations à résoudre les conflits par des voies pacifiques);
- élaborer des stratégies de communications (mettre en place un système d'information fiable tant pour la population que pour les médias, communication de crise, mettre en place un réseau d'échanges d'informations et de partage d'expériences);
- sensibiliser les populations (sur l'importance des valeurs communes et du vivre ensemble, appeler à la tolérance et la compréhension entre les communautés, les cultures, les peuples et les religions, sur le système d'alerte précoce en vue de multiplier la vigilance sur les attaques des groupes terroristes);
- protéger le droits humains (lutter contre la délinquance juvénile et les violences urbaines, lutte contre les violences basées sur le genre, prévention de la radicalisation et l'extrémisme violent);
- intensifier la collaboration entre autorités locales et avec les Forces de défense et de sécurité;
- sensibiliser la communauté;
- assister les populations déplacées et les communautés hôtes dans leur détresse et leur vulnérabilité peut contribuer à la cohésion sociale.

## 2. Rôle des jeunes

Les jeunes sont des pionniers et des agents de changements essentiels et leurs contributions doivent être activement soutenues, sollicitées et considérées comme faisant partie intégrante de l'édification de communauté pacifique et de l'appui à la gouvernance et la tradition démocratique.

Ils doivent :

- être respectueux des autres et du bien public ;
- coopérer socialement en vue d'un vivre ensemble harmonieux dans sa communauté ;
- affirmer sa citoyenneté en exerçant sa pensée critique en vue de se doter des moyens de construire son autonomie individuelle ;
- participer avec d'autres citoyens et citoyennes au processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques dans sa communauté ;
- respecter des lois et règlements de la république ;
- promouvoir les droits humains ;
- avoir des valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence ;
- participer activement et paisiblement à la recherche de solutions dans des débats et les crises en vue d'échanger les expériences, évaluer les acquis et débattre des perspectives de la participation de la jeunesse dans la prise de décision aux niveaux national et régional.



## CONCLUSION

La cohésion sociale, consolidation de la paix et la prévention des conflits et de la violence peuvent être davantage promues par l'apprentissage interculturel et le dialogue, l'éducation civique et l'engagement, la tolérance, l'éducation aux droits de l'Homme et à la paix, la démocratie, le respect mutuel de la diversité sous toutes ses formes, la solidarité et la coopération internationales.

A cette fin, des mécanismes de promotion d'une culture de la paix et de la tolérance parmi les jeunes doivent être mis en place pour lutter contre leur participation à des actes de violence, de terrorisme, de xénophobie, de discrimination raciale et fondée sur le sexe, etc.

Même si les élus locaux ont un rôle important à jouer à cet égard, il revient également à la jeunesse, de prendre en main son destin et d'adopter des comportements dignes, de faire preuve d'esprit citoyen et de se réunir sans distinction ethnique ou religieuse pour bâtir le Burkina Faso de demain.